

Conseil Municipal
Séance publique 03/06/24

/ Délibération DEL24_06_03_42

RESSOURCES HUMAINES. Créations et suppressions de postes sur emplois permanents et non permanents

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 33

Date de la convocation 28/05/2024

Présidente Madame Michèle PICARD

Secrétaire Monsieur Nicolas PORRET

Présent·e·s : Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Monsieur Lanouar SGHAIER, Monsieur Djilannie BENMABROUK, Madame Véronique CALLUT, Monsieur Bayrem BRAIKI, Madame SOUAD OUASMI, Monsieur Nicolas PORRET, Madame Patricia OUVARD, Monsieur Ndiaye HAMDIAOUI, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Sophia BRIKH, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUI, Madame Nathalie DEHAN, Madame Amel KHAMMASSI, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Karim SEGHIER, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Albert NIGRA, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Aurélien ARNOULD, Monsieur Cyril SANTANDER, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Damien MONCHAU

Absent·e·s / Excusé·e·s : Madame Samira MESBAHI, Monsieur Jeff ARIAGNO, Monsieur Idir BOUMERTIT, Monsieur Lotfi BEN KHALIFA, Madame Sandrine PICOT, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Yalcin AYVALI, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE

Dépôt de pouvoir Madame Monia BENAÏSSA **donne pouvoir à** Monsieur Ndiaye HAMDIAOUI, Madame Joëlle CONSTANTIN **donne pouvoir à** Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir à** Madame Patricia OUVARD, Madame Aude LONG **donne pouvoir à** Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Alexandre DALLERY **donne pouvoir à** Monsieur Maurice IACOVELLA

Dans le cadre des besoins de la collectivité, pour faire face à de nouveaux projets ou à des besoins d'accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de délibérer pour créer les postes suivant :

Emplois permanents :

I. Evolution du niveau des postes de gestionnaires RH (DRH) :

La DRH comme de nombreuses organisations de la fonction publique ou du secteur privé fait face à une mobilité plus importante des agents, elle est également impactée par les modifications statutaires qui se succèdent sans interruption depuis plusieurs années (PPCR, réforme du statut des contractuels, réforme des trois catégories, réforme de la filière médico-sociale, réforme de la disponibilité, réforme du TPT, transfert de compétences et d'attributions du Centre de gestion.).

La consultation du site du CDG 69, avait permis de constater que les emplois permanents de gestionnaires RH à pourvoir relevaient très majoritairement de la catégorie B. Dès lors, le Comité Technique dans sa séance du 23 juin 2022, avait approuvé le calibrage des 14 postes de gestionnaires RH en catégorie B. Dès lors, il convient de

solliciter l'approbation de l'assemblée délibérante pour la création par le recouvrement de ces emplois permanents à temps complet, qui relèvent du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

II. Création de postes permanents d'animateurs (DEE) :

L'offre périscolaire et extrascolaire gérée par la ville s'organise autour des 10 Maisons de l'Enfance (MDE), chacune ayant des antennes, soit un total de 22 sites.

En 2021 la collectivité a mis en stage 11 animateurs, sur le grade d'adjoint d'animation. Les titularisations de ces agents ont eu un effet bénéfique sur le fonctionnement des structures, non seulement en termes de sécurité de recrutement et de stabilité des effectifs mais également en ce qui concerne la qualité d'accueil des enfants (ces animateurs pouvant être personnes ressources pour les vacataires et pour l'accueil des enfants à besoins particuliers ou encore référents sur certains projets au long cours).

Au regard du taux d'absentéisme des vacataires s'élevant actuellement à 20% et de l'augmentation du nombre d'enfants à besoins particuliers accueillis, il apparaît pertinent aujourd'hui de créer davantage de postes d'adjoints d'animation.

Dans l'objectif de poursuivre l'offre de suivi auprès des enfants à besoins particuliers, d'assurer un service au public plus sécurisé et plus sécurisant, de dé-précariser certains agents, de viser une meilleure construction des projets pédagogiques.

Il est proposé de créer 5 emplois permanents à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation à compter du 1er septembre 2024. Ces postes seront positionnés sur les antennes avec les capacités d'accueil les plus importantes ou avec également des missions transversales assumées par les responsables et nécessitant de dégager davantage de temps de travail.

III. Création et suppression de postes d'ATSEM et d'ADE (DEB) :

Compte tenu des évolutions démographiques attendues, les mesures de carte scolaire pour la rentrée 2024/2025 visent à l'ouverture de 2 classes (Joliot Curie, Flora Tristan) et la fermeture de 5 classes de maternelles (Anatole France, 2 au Centre, 2 à Louis Pergaud), en considérant le dédoublement des classes de grandes sections en secteurs REP+ et REP. En restant conforme aux engagements de la Ville d'affecter pour chaque classe de maternelle 1 ATSEM et 1 ATSEM pour 2 groupes classes de grandes sections dédoublées, il est proposé de supprimer 3 postes d'ATSEM. Sur les 5 fermetures de classe, trois des postes sont vacants. Les deux agents titulaires dont les classes ferment seront affectés en priorité et selon leur souhait sur un poste vacant au sein d'une autre école maternelle pour la prochaine rentrée scolaire.

Par ailleurs, Il est observé de nombreuses absences liées à l'usure professionnelle des Agents Des Écoles (ADE). Cette usure se traduit par un grand nombre d'accidents et de maladies professionnelles liés aux efforts de soulèvement, faux mouvements et ports de charge. Parallèlement, il est observé une augmentation des effectifs scolaires sur le temps méridien qui nécessite le remplacement systématique des agents absents, voire le renfort des équipes sur certains sites. Depuis la rentrée scolaire, seule la moitié des agents absents est remplacée. Au regard de ce contexte et afin de répondre plus rapidement au remplacement des agents absents, il est proposé de renforcer l'équipe de suppléance en créant 3 postes d'ADE qui s'ajouteront aux 4 agents qui la composent actuellement.

Ces 3 emplois permanents d'ADE à temps complet créés, seront pourvus par des agents relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et dont la rémunération comprend le traitement par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, l'attribution du RIFSEEP et le 13ème mois.

IV. Création d'un poste de coordination de territoire (DEB) :

La DEB a structuré la coordination des équipes par territoires géographiques et non plus par métiers. Elle reste toutefois la direction qui regroupe le plus grand nombre d'agents municipaux (387). Les 11 responsables de groupes scolaires encadrent 323 agents répartis sur les 21 groupes scolaires. Ils sont pilotés par 2 coordinatrices de territoire dont les missions quotidiennes varient de l'encadrement des équipes, au recrutement des agents, à la gestion des conflits, au placement des suppléants-contractuels-vacataires-personnels insertion, à la coordination avec les acteurs de l'Éducation Nationale et des différents services de la Ville, ... Ce qui laisse peu de temps aux échanges avec l'équipe de direction pour améliorer les organisations de travail (prévention des risques professionnels, accompagnement des enfants à besoins particuliers, aménagement des espaces scolaires,

coordination des temps méridiens et de garderie,...). Par ailleurs en l'absence d'une coordination, le chargé des 21 groupes scolaires ne peut être assurée par un seul agent, notamment en l'absence de Responsable de Groupe Scolaire (RGS).

Depuis deux années, la montée en compétence des gestionnaires administratives a permis d'absorber de nombreuses absences sur ce pôle. Un poste est vacant depuis février 2024, de même que celui de RGS suppléant. Au regard de ce contexte, il est proposé de supprimer le poste de RGS suppléant relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise, et le poste de gestionnaire administrative relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et de créer un troisième poste de coordination de territoire à temps complet relevant du cadre d'emplois de rédacteur ou d'animateur territorial et dont la rémunération comprend le traitement par référence aux cadres d'emplois respectifs, l'attribution du RIFSEEP et le 13ème mois. Cette création permettra d'équilibrer une nouvelle répartition géographique en 3 territoires et d'affecter à ce nouveau poste le pilotage des équipes de suppléance dont les surveillants non fixés.

V. Création d'un poste de chargé(e) de communication interne et rédactionnelle (DRC) :

La communication interne est confiée à la direction des ressources en communication (DRC). Aucun poste n'y est toutefois pleinement dédié. A ce jour, l'essentiel des actions réalisées consistent en la réalisation et la diffusion d'un journal interne, trois fois par an, d'un intranet, accessible seulement à une fraction des agents et de documents d'information joints avec les bulletins de paye (Info Flash RH). De fait, la communication interne du pôle ressources relève de chaque direction du pôle, et les directions métiers ne disposent pas d'un accompagnement dédié à la valorisation de leurs projets.

La DRC n'a pas les moyens d'être en proactivité ou en initiative, par manque d'une ressource dédiée. Au vu de l'enjeu de la communication interne dans une communauté de travail de 1500 agents, travaillant sur des sites éclatés, il apparaît nécessaire de regrouper les missions de communication interne, aujourd'hui éclatées, sur un poste dédié de catégorie A au sein de la DRC.

Ce poste, positionné à la DRC, a vocation à travailler en lien très étroits avec la DRH. De ce fait, un poste de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs au sein de l'équipe de suppléance de la DRH est supprimé.

Il est donc proposé de regrouper les missions de communication interne, sur un emploi permanent à temps complet de catégorie A (chargé-e de communication interne et rédactionnelle). La rémunération de cet emploi permanent ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux (grade cible attaché principal) au sein de la DRC, comprend le traitement par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, l'attribution du RIFSEEP et le 13ème mois.

Emplois non permanents :

I. Création de 6 emplois non permanents d'adjoints d'animation en raison d'un accroissement temporaire d'activité (DEE) :

Dans l'objectif de poursuivre l'offre de suivi auprès des enfants à besoins particuliers, d'assurer un service au public plus sécurisé et plus sécurisant, de viser une meilleure construction des projets pédagogiques et de tenir compte des tailles de chaque antenne, il est proposé de répartir 6 postes à temps non complet (80%) sur la base de l'article L332-23-2 du pour répondre à un accroissement temporaire d'activité dans un premier temps, pour une durée de 12 mois à compter du recrutement et positionnés sur les antennes avec de plus petites capacités d'accueil ou au sein de secteurs avec déjà 2 adjoints d'animation à temps plein. La rémunération des agents recrutés sur ces postes comprend le traitement par référence au cadre d'emplois des adjoints d'animation et l'attribution du RIFSEEP.

II. Création de postes non permanents d'animateurs (DEE) :

Lors du Conseil Municipal du 8 avril 2024, l'assemblée délibérante a approuvé la création de postes pour répondre aux missions supplémentaires et aux besoins pendant la période estivale, du 1^{er} juillet 2024 au 31 Août 2024.

Pour assurer l'organisation d'accueils collectifs de mineurs sur la période estivale, 129 animateurs (grade d'adjoint d'animation ou d'animateur territorial) et 20 agents d'entretien et de restauration (grade d'adjoint technique) seront recrutés en contrats saisonniers du 1^{er} au 31 juillet 2024, et 68 animateurs (grade d'adjoint d'animation ou

d'animateur territorial) et 12 agents d'entretien et de restauration (grade d'adjoint technique), soit au total 225 à la Direction Enfance Éducation (DEE).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le Comité Technique du 23 juin 2022 et le Comité Social Territorial du 21 mai 2024,

Considérant qu'il convient de prendre en compte les évolutions constantes de l'activité et des personnels,

Le Conseil municipal,

Le rapport de Monsieur GAUTIN, entendu

après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

- approuver la création par le recalibrage des 14 postes de gestionnaires RH (DRH) permanents à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et dont la rémunération comprend le traitement par référence au cadre d'emplois visé, l'attribution du RIFSEEP et le 13ème mois ;
- approuver la création de 5 emplois permanents à temps complet d'animateur en maison de l'enfance (DEE) relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux et dont la rémunération comprend le traitement par référence au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, l'attribution du RIFSEEP et le 13ème mois ;
- approuver la création de 3 emplois permanents à temps complet d'Agents des écoles à la DEB et dont la rémunération comprend le traitement par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, l'attribution du RIFSEEP et le 13ème mois ;
- approuver la suppression du poste de responsable de groupe scolaire suppléant relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise (DEB) et du poste de gestionnaire administratif relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs (DEB) ;
- approuver la création d'un emploi permanent à temps complet de coordination de territoire (DEB) relevant des cadres d'emplois des rédacteurs et des animateurs territoriaux et dont la rémunération comprend le traitement par référence aux cadres d'emplois respectifs, l'attribution du RIFSEEP et le 13ème mois ;
- approuver la suppression d'un poste de catégorie B de la filière administrative de l'équipe de suppléance de la DRH et la création d'un emploi permanent à temps complet de chargé(e) de communication interne et rédactionnelle à la DRC et dont la rémunération comprend le traitement par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, l'attribution du RIFSEEP et le 13ème mois ;
- approuver la création de 6 emplois non permanents (DEE) en raison d'un accroissement temporaire d'activité (Article L332-23 2°) et dont la rémunération comprend le traitement et l'attribution du RIFSEEP par référence au cadre d'emplois des adjoints d'animation pour une durée de 12 mois à compter du recrutement ;
- approuver la création en besoins saisonniers selon les modalités détaillées ci-dessous :
 - du 1^{er} juillet au 31 juillet 2024, de 129 possibilités d'accueil dans la filière animation (adjoint d'animation ou animateur territorial) et 20 possibilités dans la filière technique (adjoint technique territorial)
 - du 1^{er} août au 31 août 2024, de 68 possibilités d'accueil dans la filière animation (adjoint d'animation ou animateur territorial) et 12 possibilités dans la filière technique (adjoint technique territorial)

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le



ID : 069-216902593-20240603-DEL24_06_03_42-DE

- préciser que le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits inscrits au chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés.

Par délégation du Maire,

Nacer KHAMLA
Premier Adjoint

Le secrétaire,

Monsieur Nicolas PORRET